

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

N° 102/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Vente des Vélos à Assistance
Electrique appartenant à la
CCLL

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY
- Procuration** à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN
- Excusé(e)** Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY
Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'acquisition de 10 Vélos à Assistance Électrique (VAE) dans le cadre de l'appel à projet "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) par la Communauté de Communes du Canton de Quingey ;

Vu le fait qu'à ce jour, seuls trois VAE sont encore utilisés par la Communauté de Communes Loue Lison, les sept autres étant disponibles pour de nouveaux usages locaux ;

Considérant :

- L'intérêt de promouvoir la mobilité durable au sein des communes du territoire de la CCLL en permettant une redistribution des VAE disponibles ;
- Le bon état des VAE, bien qu'ils nécessitent à court et moyen terme le remplacement de leurs batteries pour un coût estimé à environ 900 euros par vélo ;
- L'intérêt exprimé par 13 communes suite au courrier adressé par la CCLL le 22 juillet 2024, montrant un engouement pour l'achat de ces VAE.

Proposition de vente :

- La CCLL propose de céder les sept VAE disponibles aux communes intéressées pour un montant symbolique de 1 euro par vélo. Cette vente vise à favoriser l'usage de ces vélos pour des missions d'intérêt public au sein des communes,
- La valeur de sortie de l'actif est déterminée à 1 €. Pour permettre les écritures comptables liées à cette cession, les crédits de 7 € sont inscrits au compte 024 en recettes d'investissement,
- Les conditions de vente prévoient que ces VAE ne pourront être revendus par les communes. Ils devront être intégrés au patrimoine communal et réservés à des usages d'intérêt public.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la vente des sept VAE aux communes intéressées selon les conditions énoncées et notamment eu égard au tirage au sort organisé en séance comme suit :

Le VAE n°1 à la commune de Rurey ;
Le VAE n°2 à la commune de Nans-Sous-Sainte-Anne ;
Le VAE n°3 à la commune de Scey-Maisières ;
Le VAE n°4 à la commune de Chay ;
Le VAE n°5 à la commune de Longeville ;
Le VAE n°6 à la commune de Vuillafans ;
Le VAE n°7 à la commune de Quingey.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

